



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du territoire Agglo Pays d'Issoire

2021 - 2026

ENTRE

L'agglo Pays d'Issoire

Représenté par Monsieur Bertrand BARRAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,

Ci-après désigné par Agglo Pays d'Issoire,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211214-CRTE2021-CC

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Monsieur Bertrand DUCROS, Sous-préfet d'Issoire,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Agglo Pays d'Issoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Agglo Pays d'Issoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Agglo Pays d'Issoire est une communauté d'agglomération formée en 2017 unissant 88 communes pour un total de plus de 56 671 habitants. Le profil de ces communes est relativement hétérogène :

- L'est et l'ouest du territoire rassemblent des communes rurales et peu densément peuplées.
- La dorsale nord-sud du territoire rassemble des communes plus urbaines et résidentielles, le long de l'A75.

Issoire représente la ville centre d'API, elle capte une majeure partie de l'activité économique et de la population du territoire. De par son rôle moteur sur le territoire, Issoire prend part depuis décembre 2018 au **programme Action Cœur de Ville**.

Cinq pôles structurants constituent des bassins d'activité secondaires : Ardes, Brassac-les-Mines, Champeix, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges. Ces 5 communes sont **labellisées Petites Villes de Demain** depuis le 29 avril 2021.

La métropole clermontoise et la bonne desserte autoroutière offerte par l'A75 exercent une forte influence sur la démographie du territoire. Leur ancrage dans le quotidien du territoire marque en particulier les comportements résidentiels et les schémas de déplacement.

API connaît depuis les années 2000 une croissance démographique soutenue (de l'ordre de 1% par an) en grande partie due à un solde migratoire positif, témoignant de son attractivité. Aujourd'hui, cette dernière tend à s'essouffler et s'avère être très inégalitaire entre les communes de la plaine et celles des hauts plateaux.

Cette constante augmentation de la population est à l'origine de pressions foncières importantes via la construction de logements neufs, au détriment d'un parc d'habitations vieillissant. Afin de réhabiliter le parc de logements existant et de mieux maîtriser son expansion, API est couverte par un Programme d'Intérêt Général (PIG) et travaille à la **rédaction d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à grande échelle**.

Le territoire dispose d'un important passé industriel, un secteur encore aujourd'hui prépondérant dans son activité économique et son marché de l'emploi. En 2019, API a d'ailleurs été reconnue « **territoire d'industrie** », une distinction qui a fait l'objet d'une contractualisation avec les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et de Auzon Communauté.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un **contrat évolutif** et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Agglo Pays d'Issoire

Les ambitions du territoire Agglo Pays d'Issoire s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques.

1. La redynamisation du secteur industriel grâce à son savoir-faire

Avec une tradition industrielle ancienne, API est l'un des territoires régionaux dont la part de l'industrie dans l'emploi salarié est la plus forte. Son activité se concentre sur les domaines de l'aéronautique, de l'automobile et de la métallurgie. Ces spécialisations font la force de ce secteur mais le confronte plus fortement aux fluctuations économiques. La diversification de l'industrie est donc un véritable défi que le programme Territoire d'Industrie Issoire-Brioude doit relever.

2. Un bloc communal résilient et attractif

L'attractivité des communes repose sur l'équilibre entre un environnement préservé et un centre-bourg dynamique. D'une part, la protection de l'environnement sera assurée par une meilleure maîtrise des consommations en eau, en énergie et en foncier mais également par une meilleure gestion des déchets et de l'assainissement collectif. D'autre part, un aménagement repensé de l'espace public, couplé à la conduite d'action vectrices de lien social (culture, sports, loisirs...), redynamisera les centre-bourgs.

3. La mise en place d'une agriculture locale, respectueuse de l'environnement et accessible

Agglo Pays d'Issoire est un territoire fortement agricole marqué par des productions variées et de qualité. Cependant le système alimentaire local fait face à de nombreuses menaces (effets du changement climatique,

précarité alimentaire, structuration des filières, ...). La crise sanitaire récente fait prendre conscience aux territoires de l'importance du système alimentaire local et de l'importance de conforter chaque maillon et chaque acteur de la chaîne de valeur alimentaire.

Dans ce contexte incertain, le concept de résilience alimentaire doit prendre tout son sens et le territoire doit pouvoir garantir la sécurité alimentaire de l'ensemble des habitants du territoire.

Dans le cadre d'une volonté politique forte, Agglo Pays d'Issoire souhaite être le catalyseur de ces changements nécessaires et s'emparer pleinement des questions relatives à l'alimentation dans la continuité des actions déjà engagées.

4. *Un maillage efficace de l'offre de services sur le territoire*

L'organisation territoriale gravite autour du rôle central de la ville d'Issoire, relayé par les cinq pôles structurants. Les autres communes doivent pouvoir s'appuyer sur ce maillage pour que leur population bénéficie d'une offre de service de proximité complète. Le commerce, le sport, la santé, la culture, le numérique ou encore les services publics sont au centre de ce maillage.

5. *Des ressources locales valorisées*

API dispose d'un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié. Sa sauvegarde représente un enjeu important. Elle sera assurée par la rénovation du patrimoine bâti, par la sensibilisation et par des actions concrètes pour la protection du patrimoine naturel.

Les ressources locales seront valorisées par un tourisme plus durable, permettant leur découverte à travers des itinéraires et des mises en valeur de qualité.

6. *Des schémas de mobilité repensés*

Dans une volonté de se détacher de la dépendance à la voiture individuelle dans les modes de déplacement, deux axes d'actions ont été retenus. Tout d'abord, le développement de modes de transports actifs, notamment par l'aménagement de liaisons douces et l'usage du vélo. Ensuite, les schémas de transports ont été étudiés afin de créer des pôles multimodaux efficents, permettant de relier l'ensemble du territoire. Pour ce faire, des services de transport en commun couvrant l'ensemble du territoire seront déployés.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire suivant :

- **Orientation 1 : Encourager une diversification industrielle durable, poussée par l'innovation**
- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité des communes**
- **Orientation 3 : Développer une agriculture locale, raisonnée et équitable**
- **Orientation 4 : Élargir l'offre de services du territoire**
- **Orientation 5 : Protéger et valoriser les ressources locales**
- **Orientation 6 : Repenser le schéma de déplacements sur le territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 4. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrables dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs

numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contractualisations effectives à ce jour sur le territoire Agglo Pays d'Issoire sont les suivantes :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT :**

- Le programme Petites Villes de Demain (PVD) de l'ANCT, déployé sur les cinq pôles structurants (Ardes, Brassac, Champeix, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges)
- Le Programme Territoire d'Industrie de l'ANCT, faisant l'objet d'une coopération interterritoriale avec les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et d'Auzon communauté ainsi que le syndicat mixte de développement économique Allier Alagnon
- Le programme Action Cœur de Ville déployé sur la ville d'Issoire
- Le programme France Très Haut Débit (FTHD), géré à l'échelle de la Région

- **Les contrats de l'Etat transversaux :**

- Le Projet Alimentaire Territorial, signé avec le ministère de l'agriculture
- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) et OPAH-RU sur la ville d'Issoire, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et l'Etat

- **Les dispositifs européens, régionaux et départementaux :**

- Le programme LEADER 2014 - 2020, opérant sur un périmètre identique à celui d'API
- Le contrat de ruralité 2017 - 2020, signé avec l'Etat
- Le contrat Ambition 2021 - 2023, signé avec la Région
- Le Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) 2019 – 2021 signé avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Le contrat local de santé 2020 – 2022 et le contrat local en santé mentale, signés avec l'Agence Régionale de Santé

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet qui seront précisées par voie d'avenant.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets et actions en maturation à la date de signature du contrat sont détaillés dans l'annexe 5.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Agglo Pays d'Issoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que

l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque

publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

L'engagement de la région, du département ou d'autres opérateurs publics sera discuté ultérieurement. Si ces partenaires se portent signataires, un article précisant leurs engagements respectifs sera ajouté par voie d'avenant.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'Agglomération et des services d'Agglo Pays d'Issoire, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et d'Agglo Pays d'Issoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Les indicateurs de suivi seront précisés après signature du présent contrat, suite à la validation de la méthodologie d'évaluation par le comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de

nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Contrat établit le 14 décembre 2021, à Issoire

État

Agglo Pays d'Issoire

Bertrand DUCROS
Sous-préfet d'Issoire



Bertrand BARRAUD
Président d'Agglo Pays d'Issoire



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire

Annexe 2 – Etat des lieux écologiques du territoire

Annexe 3 – Projet de territoire

Annexe 4 – Plan d'action

Annexe 5 – Projets et actions en maturation

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Agglo Pays d'Issoire est une communauté d'agglomération de 56 082 habitants¹ formée en 2017 suite à la fusion de onze entités :

- CC Issoire Communauté
- CC Lembron Val d'Allier
- CC Coteaux de l'Allier
- CC Couze Val d'Allier
- CC du Pays de Sauxillanges
- CC du Bassin Minier Montagne
- Ardes Communauté
- CC des Puys et Couzes
- Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire
- Syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Champeix

Les profils des 88 communes qui la composent sont relativement variés avec

- Des communes de moyennes montagne, très rurales et peu densément peuplées, à l'est et à l'ouest du territoire
- Des communes de plaine, plus urbanisées et résidentielles, du fait de l'influence de la ville centre d'Issoire et de sa desserte autoroutière



¹ Population légale au 1^{er} janvier 2020 - INSEE

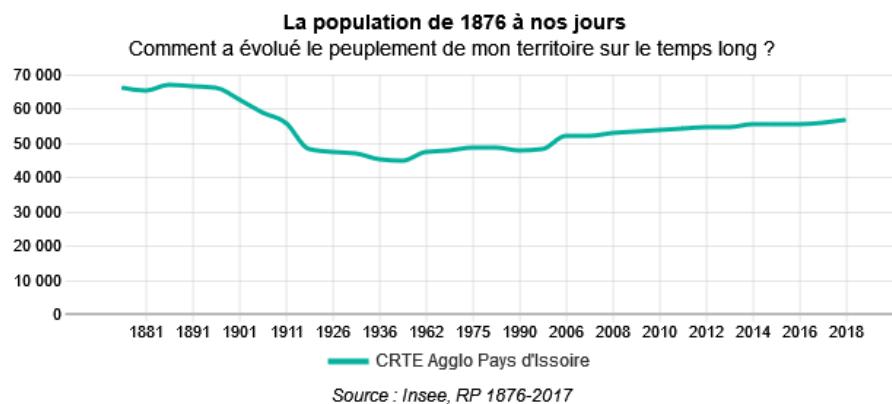
La géographie hétérogène du territoire laisse place à des disparités socio-économiques marquées. La cohésion territoriale est donc un enjeu primordial pour les politiques publiques menées par Agglo Pays d'Issoire.

Consciente de la menace que constitue le changement climatique pour le territoire, il est de la volonté d'API de mener des actions transversales en faveur d'une transition écologique locale et intégrée.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES

DEMOGRAPHIE

Du fait de son attractivité (prix du foncier, proximité clermontoise, desserte autoroutière, qualité de vie), Agglo Pays d'Issoire a connu une **croissance démographique** sans précédent sur la dernière décennie.



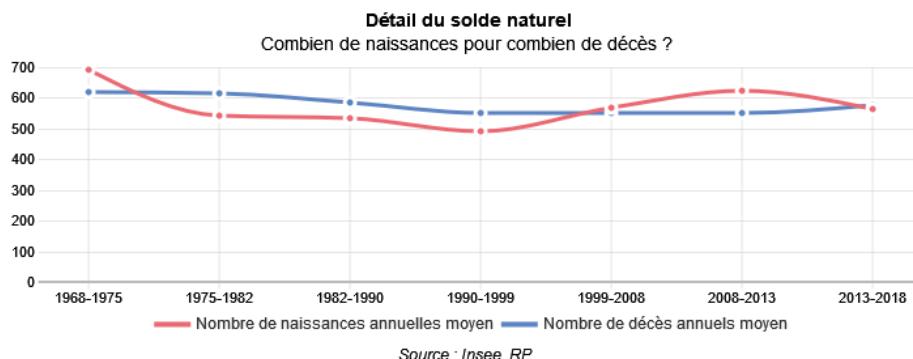
Cependant, ces évolutions démographiques sont vécues différemment sur le territoire. Les communes de plaine, le long de l'A75 au nord, subissent la pression de l'expansion de la couronne clermontoise avec des **hausses de population importantes** dues à un solde migratoire positif. Cette périurbanisation est également signe d'une plus grande densité de population de ces communes.

Les communes plus rurales, situées sur les plateaux du Cézallier et du bas Livradois, connaissent une croissance de leur population bien moins importante, voire même des situations de **forte baisse démographique**.

API est confrontée à un certain **vieillissement** de sa population. Entre 2013 et 2018, la tranche des 60 à 74 ans a augmenté de plus de 13 %². Sur la même période, le taux de mortalité est devenu plus

² Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

important que le taux de natalité. Ainsi, un solde naturel négatif s'est observé. Cependant, les flux migratoires entrants compensent largement ce solde avec une variation annuelle moyenne de la population de 0.7 %³.



Encore ici, cette croissance est vécue inégalement sur le territoire avec de très fortes inégalités entre les communes les plus enclavées et les communes de plaine.

HABITAT ET URBANISME

La demande de logement a été grandement impactée par les évolutions sociétales de ces deux dernières décennies (arrivée de nouveaux ménages, vieillissement de la population, etc.). En accord avec les dynamiques démographiques, on observe :

- **Une forte demande s'exprimant au nord, dans la plaine de l'Allier (sous la zone d'influence de Clermont-Ferrand) et en périphérie des centres urbains** : avec des communes offrant un cadre de vie de qualité (offre de services, desserte, qualité paysagère, etc.) pour des prix accessibles. L'attractivité de ces communes génère des **pressions importantes sur leur foncier**, dues à la prédominance de la demande en logements individuels neufs en lotissement ;
- **Une demande faible pour les communes les plus rurales** : où le parc de logement connaît des taux de vacance et un vieillissement important.

Cependant, le risque d'indignité des logements s'observe aussi bien dans les communes rurales que dans les centres urbains, où un nombre croissant d'habitations ne garantissent plus des conditions de vie décentes à leurs occupants (inadaptation au vieillissement des personnes, précarité énergétique). Ces logements sont soit vacants, soit habités par des ménages à revenus modestes (le plus fréquemment des personnes seules). Pour faire face à ces conditions de logement précaires, l'offre de logements sociaux est encore insuffisamment développée face au nombre d'ayants droits.

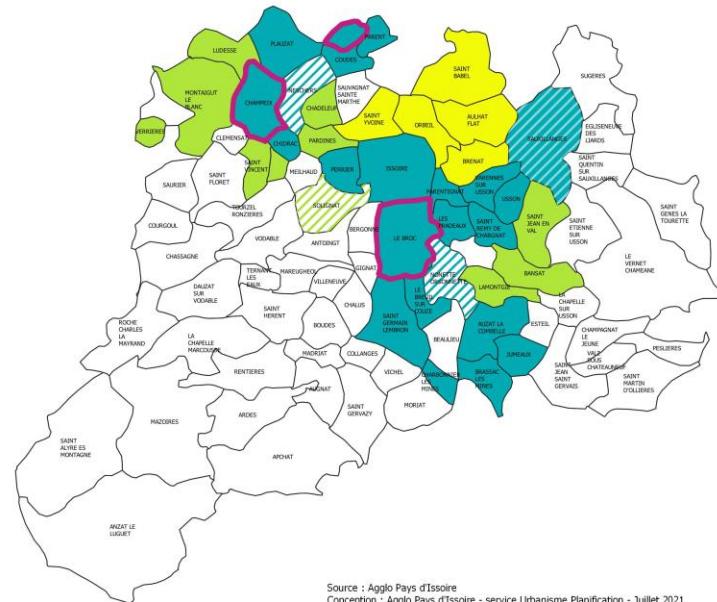
³ Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénominvements, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

L'action D'API (1/2)



Documents d'urbanisme en vigueur au 23 juillet 2021

- SPR opposables**
■ SPR
- Elaborations et révisions en cours**
■ élaboration de la carte communale
■ élaboration du PLU
■ révision du PLU
- Documents d'urbanisme opposables**
■ carte communale
■ ex-POS
■ ex-POS + RNU
■ PLU
■ PLUi
■ RNU



En tant que communauté d'agglomération, API se doit d'assurer l'aménagement de l'espace communautaire et l'équilibre social de l'habitat.

Pour donner un cadre commun à l'ensemble du territoire en matière d'urbanisme, API est couverte depuis 2013 par un Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). Les ambitions de ce document se traduisent en quatre axes :

1. Renforcer l'armature territoriale et privilégier la qualité d'accueil
2. Se développer sur un socle naturel, agricole et paysager et dans une perspective de changement climatique
3. Articuler déplacements et urbanisme
4. Développer une attractivité économique maîtrisée et équilibrée

A ce jour, 20 communes sont couvertes par un plan local d'urbanisme et cinq autres sont couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunal.

L'action D'API (2/2)



En matière d'habitat, il est de la volonté du bloc communal de garantir une offre de logement qualitative et adaptée aux réalités territoriales. Pour ce faire, API a choisi d'élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2021 – 2026.

Afin de traiter des problématiques de vieillissement du parc, le territoire a également engagé, depuis 2010, un Programme d'Intérêt Général habitat (PIG) dont le but est de :

- Réhabiliter les logements vacants et augmenter le parc de locatif social privé
- Lutter contre l'habitat indigne et le mal logement
- Lutter contre la précarité énergétique
- Adapter les logements à la perte d'autonomie

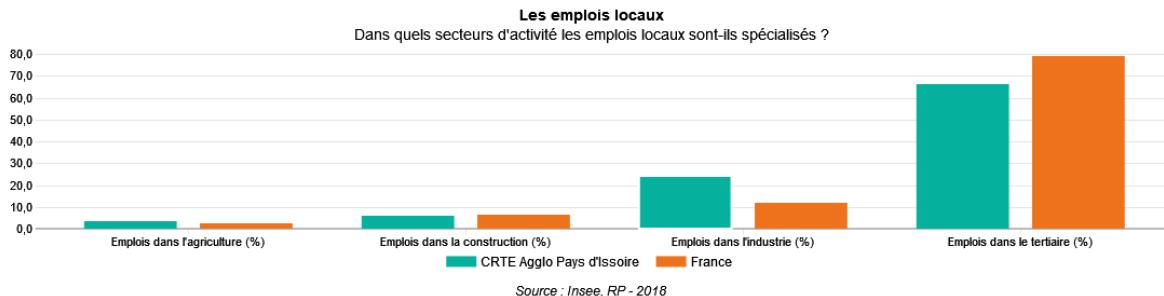
Afin de remplir les objectifs du PIG, API propose des aides financières conséquentes aux particuliers rénovant des biens immobiliers dégradés ou occupant un logement en sortie de vacance.

Dans le cadre petite ville de demain, une attention particulière sera portée aux cinq pôles structurants (Ardes, Brassac-les-Mines, Champeix, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges) pour renforcer l'attractivité et la viabilité de leur centre bourg respectif.

La ville d'Issoire est également couverte par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le renouvellement de son parc privé. Ce plan d'action est appuyé par le programme Action Cœur de Ville sur Issoire depuis 2018.

Ces deux programmes sont menés en étroite collaboration avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). En complément, API a également lancé un dispositif d'aide aux ravalements de façade sur tout le territoire, et une prime « ruralité » de 5 000,00 € par immeuble sur les trente-deux communes rurales du SCOT et le Vernet-Chaméane pour inciter le réinvestissement sur l'habitat très dégradé.

TISSU ECONOMIQUE ET EMPLOI



LE SECTEUR AGRICOLE

Le secteur agricole est très présent sur le territoire, qui jouit de terres fertiles (plaines de la Limagne et du Lembron) et de filières qualité (Cantal, Bleu d'Auvergne, Salers, Côtes de Boudes, etc.). Cependant, plusieurs pressions s'exercent sur le secteur :

- **L'étalement urbain** dans les communes de plaine : de nombreuses communes ne sont pas encore couvertes par un PLU ou un PLUi, ce qui laisse place à un étalement urbain ou villageois plus consommateur de terres agricoles ;
- **Un déclin du nombre d'exploitants** : en raison des évolutions de la profession (augmentation de la taille des exploitations, intensification, rentabilité difficile) mais aussi de la moyenne d'âge élevée des populations d'agriculteurs. Entre 2008 et 2018, le nombre d'agriculteurs exploitants a baissé de 30 % sur le territoire⁴ ;
- **La menace du changement climatique** : les conséquences météorologiques du dérèglement climatique (aridité, baisse des précipitations) ont des impacts préoccupants sur les rendements agricoles.

Les productions agricoles sur Agglo Pays d'Issoire sont variées. Les deux ateliers les plus représentés sont l'élevage de bovins (viande et lait) sur les plateaux et la culture de céréales sur les plaines de la petite Limagne et du Lembron. La surface agricole utile couvre 62 % de la superficie du territoire, dont 4 % est labellisée agriculture biologique⁵.

⁴ Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

⁵ Agence Bio, 2019

L'action d'API



Dans un contexte nécessaire de reconnexion du territoire et de son alimentation, API a élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour apporter un cadre commun à l'ensemble du système alimentaire. Ce cadre comprend 5 grands axes stratégiques :

1. Le maintien des espaces et des activités agricoles
2. Le développement des circuits de proximité
3. Le défi des changements de pratiques
4. La promotion de l'alimentation et des spécificités locales
5. La mise en place d'une stratégie et d'une gouvernance partagée

Le développement d'une filière « AIL » et la mise en place d'une cuisine centrale sont ainsi en réflexion.

Pour répondre aux besoins mutuels des agriculteurs du territoire, API gère également deux équipements :

- Le centre de tri de bovins de Saint-Alyre-ès-Montagne
- Le pont-bascule de Dauzat-sur-Vodable

LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur industriel s'est fortement développé sur le territoire avec l'arrivée du chemin de fer au XVIII^e siècle. Comme la plupart des centralités françaises au cours de cette période, l'industrie a pris en importance sur le secteur primaire. Les pôles de Brassac, mais surtout d'Issoire, se sont ainsi développés autour des filières minières et automobiles. Par la suite, ce passé a permis au bassin industriel d'Issoire de se spécialiser dans la métallurgie, l'aéronautique et l'automobile.

Aujourd'hui ce secteur garde un poids prépondérant dans l'activité du territoire, grâce à son savoir-faire reconnu à l'échelle nationale dans des domaines tels que la métallurgie à haute valeur ajoutée (Constellium, Aubert et Duval, Interforge), l'aéronautique et l'automobile. En 2018, **l'industrie employait plus de 24 % des actifs d'API**, un nombre en constante hausse depuis 2008⁶. Cependant,

⁶ Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

cette spécialisation, ainsi que la concentration de l'activité industrielle en une dizaine de grands établissements, l'expose à des fluctuations économiques exogènes au territoire.

L'action d'API



En partenariat avec les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et d'Auzon Communauté, Agglo Pays d'Issoire s'est lancée dans le programme « territoire d'industrie ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires en coordonnant les acteurs (industriels, EPCI, Etat, etc.).

Elle repose sur trois principes :

1. Un soutien spécifique aux entreprises localisées dans les territoires à fort enjeux industriels ;
2. Des projets proposés, construits et animés par des acteurs locaux pour une approche décentralisée ;
3. Une conception évolutive du programme pour s'adapter aux différents besoins.

Afin de rapprocher la main d'œuvre des industries du territoire, API a mis en place le master « Automatique-Robotique-Industries 4.0 » et projette la mise en place d'une école de production.

Dans une perspective d'accueil de nouvelles entreprises, API met à disposition du foncier dans de nombreuses zones d'activités maillant le territoire.

LE SECTEUR TERTIAIRE

À la fin des années 70, l'aménagement de l'A75 a bouleversé l'organisation territoriale avec une réorientation des flux économiques vers les polarités voisines desservies, en particulier vers la métropole Clermontoise. Dès lors, une évolution des actifs locaux vers les bassins d'emplois extérieurs s'est observée, marquant le début de la montée en puissance d'une économie résidentielle.

En effet, le nombre d'emplois dans le commerce, le transport et le bâtiment a explosé sur le territoire. Cependant, seule la frange nord d'API et les communes les plus urbaines ont été touchées par ce phénomène. Avec ces mutations, l'offre commerciale a subi des répercussions importantes.

Aujourd'hui, une grande partie des commerces sont polarisés sur Issoire mais également autour des pôles structurants. La zone de chalandise de l'unité urbaine de la ville centre capte la majeure partie des dépenses des ménages d'API. Cependant, on observe une évolution importante des dépenses des

communes du Nord, se reportant sur la métropole clermontoise, en particulier pour les dépenses non-alimentaires.

L'action D'API



Consciente du caractère indispensable du maintien de l'offre de services de proximité sur tout son territoire, API a lancé plusieurs actions pour venir en aide aux commerçants et artisans :

- Un accompagnement personnalisé des porteurs de projets pour une création ou reprise d'activité : porté par le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat, cofinancé par le programme LEADER et le conseil régional ;
- Des hébergements d'entreprises : avec deux pépinières et un hôtel d'entreprises (Evol'Yss et Ludesse), des boutiques éphémères et un espace de coworking (Hel'Yss) ;
- L'animation de réseaux et de rencontres d'entreprises ;
- Le maintien d'une offre foncière adaptée à tout type d'activité.

Le programme Petites Villes de Demain prévoit également un appui au développement des commerces et des dynamiques entrepreneuriales des villes labélisées.

Enfin, API est gestionnaire de trois pôles commerciaux à la Combelle, Chidrac et Charbonnier-les-Mines.

CADRE DE VIE

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

Agglo Pays d'Issoire compte sur son territoire plusieurs sites relevant de son patrimoine rural (domaines de polyculture, habitat vigneron, fermes et burons), historique (médiéval, art Roman, gothique et renaissance) et industriel (bâtiments miniers et industriels).

Ce patrimoine culturel et architectural remarquable participe à la richesse du territoire et lui a valu plusieurs distinctions :

- La labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » de l'ensemble de son territoire ;
- La reconnaissance de villages comme « Plus beaux villages de France » (Montpeyroux et Usson) et « Petites cités de caractère » (Le Broc, Champeix, Saint-Floret, Nonette-Orsonnette).

API comprend dans son périmètre 103 éléments recensés au titre des Monuments Historiques (dont 30 classés et 73 inscrits).

L'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée dès 2017 dans la politique d'enseignement musical, axe fort de son engagement culturel, avec la gestion de l'école de musique communautaire, accueillant 426 élèves, dont 405 du territoire, sur 3 sites. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération a pris l'intégralité de la compétence enseignement musical et l'antenne de Sauxillanges est devenue une antenne de l'école de musique communautaire. Enfin, ce maillage territorial est complété par le soutien apporté par l'Agglo à deux associations d'enseignement musical : l'Amicale laïque de Champeix depuis 2017 avec 85 élèves sur le territoire (sur 91 musiciens) et l'Association des Musiciens Amateurs des Couzes (AMAC) pour son antenne de Montaigut-le-Blanc.

Les élus de la communauté d'agglomération ont fait le choix de créer une saison culturelle de proximité, itinérante et pluridisciplinaire « Les Ptits Papiers » se déroulant de septembre à juin. Organisée en partenariat avec les communes, principalement dans les lieux non dédiés : salles multi-activités, églises, extérieurs.

De par son patrimoine naturel et construit, API présente un fort **potentiel touristique à exploiter**. Le territoire constitue une porte d'entrée à des sites de renom (volcans d'Auvergne, massif du Sancy, Cézallier, monts du Forez, etc.) tout en présentant des paysages et un patrimoine bâti d'exception, propices aux activités de pleine nature.

SANTÉ, SPORT ET NUMÉRIQUE

Santé

La majorité des services à la population sont centralisés sur Issoire (centre hospitalier, services publics, centre aquatique, etc.) et, à moindre mesure, sur ses pôles structurants. Certaines communes enclavées se trouvent donc relativement éloignées de services de première nécessité. L'accès aux services de santé « secondaires » est particulièrement concerné, générant un problème de renoncement aux soins.

Sport

Une offre d'équipements sportifs de qualité est présente sur le territoire, se reflétant par un grand nombre de licenciés sportifs, tous âges confondus. En 2018, le nombre de licenciés sportifs s'élevait à plus de 23 pour 100 habitants. Le maillage d'équipements sportifs de proximité reste à renforcer, en particulier auprès des communes les plus reculées.

Numérique

Conséquence de la tendance à la dématérialisation des services publics en France, on observe une montée en importance du numérique dans la vie quotidienne du territoire. Cependant, certaines

communes souffrent d'une **couverture réseau mobile et câblée fragile**, ainsi que d'un manque de compétences requises à l'utilisation des NTIC. Cette fracture numérique peut conduire à des cas de renoncement aux droits.

L'action D'API



La volonté d'API est de faire du **tourisme un pilier de son activité économique**. Le tourisme est une compétence qu'elle assure depuis sa création en 2017, lui permettant d'homogénéiser l'information touristique à son échelle pour une meilleure lisibilité de l'offre.

API apporte un **soutien important aux communes** en termes de services avec :

- Le maintien à domicile : avec un service d'aide à domicile (SAAD), un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et un service de portage de repas à domicile ;
- L'enfance jeunesse : avec 3 pôles enfance-jeunesse 7 centres de loisirs, une maison des jeunes, 38 antennes périscolaires et deux crèches. Deux nouveaux pôles à Champeix et Sauxillanges sont à l'étude ;
- L'enseignement musical : grâce à l'école de musique d'Issoire et aux établissements d'enseignement secondaires de Champeix, Sauxillanges et Montaigut-le-Blanc ;
- La culture : valorisée chaque année par sa saison culturelle ;
- Le bus « API Trucks » : un café-épicerie itinérant favorisant l'insertion et l'inclusion des populations ;
- Le sport : le centre aqualudique d'Issoire et les gymnases communautaires de Champeix et Ardes-sur-Couze. Trois nouveaux gymnases intercommunaux sont à l'étude (Issoire, Brassac-les-Mines, Saint-Germain-Lembron).

Trois maisons de services (à Brassac-les-Mines, Ardes et Sauxillanges) permettent aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique. Une quatrième est à l'étude à Champeix. Des ateliers « numériques » sont mis en place pour les habitants.

Un Contrat Local de Santé (CLS) a également été élaboré en partenariat avec l'ARS afin de donner un cadre stratégique aux actions d'API dans le but de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il prévoit des actions pour :

- Faciliter l'accès aux soins à tous (trois maisons de santé sont gérées par API : Champeix, le Vernet-Chaméane, Ardes-sur-Couze)
- Pallier au manque de moyens du secteur médico-social et améliorer la santé mentale des habitants
- Agir pour un environnement favorable à la santé
- Engager des démarches d'éducation en santé

En complément, un contrat local en santé mentale est également en cours de signature.

Enfin, le projet de Centre d'interprétation architectural et du patrimoine à l'intérieur du bâtiment POMEL à Issoire, qui recevra également des salles d'exposition, concourra à la mise en valeur et la notoriété du patrimoine intercommunal.

MOBILITE

Compte tenu de son profil géographique hétérogène, le développement de la mobilité est un enjeu très fort pour le territoire. L'A75 et ses nombreux échangeurs irriguent les communes de la plaine et permettent de relier API du nord au sud en une vingtaine de minutes seulement. En parallèle, l'axe ferroviaire dessert quatre gares avec une trentaine de trains par jour. On observe d'ailleurs une fréquentation accrue de ce mode de transport avec près de 700 000 voyageurs en 2019⁷.

Une grande partie des flux de mobilité concerne les trajets domicile-travail (26 % en 2018) et les trajets domicile-étude. Ces flux s'orientent principalement en direction de Clermont-Ferrand et, à moindre mesure, vers le bassin d'activité de Brioude. Des flux de mobilité plus secondaires se polarisent vers Issoire depuis les pôles structurants du territoire.

Le développement d'une économie résidentielle sur la communauté d'agglomération a entraîné une hausse importante de la demande de mobilité. Aujourd'hui, ce besoin est très largement compensé par le recours à la voiture individuelle. Le manque de solutions alternatives (intermodalité très faible, réseau interurbain quasi inexistant) a créé, au cours du temps, une véritable dépendance à ce mode de transport.

Sur le territoire d'API, le transport est responsable de 42.9 % des émissions de gaz à effet de serre à l'année (comprenant les déplacements internes, les déplacements sortants et entrants). Sans le transit de l'A75, sur lequel le champ d'action d'API est limité, ce nombre tombe à 35.5 %.

⁷ Données SCNF, 2019

L'action D'API



Depuis sa création, API est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'ensemble de son territoire. Pour converger vers des modes de transport plus doux tout en gagnant en efficacité, API a élaboré une stratégie mobilité en 2018.

Les actions d'API sont les suivantes :

- Le transport scolaire sur ses communes ;
- Le vélo : avec des aides à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) et la rédaction d'un schéma vélo prévoyant l'expansion de son réseau cyclable ;
- Le transport en commun : en travaillant sur son potentiel d'intermodalité et la mise en place de solutions de transports collectif (navettes en centre-ville et transport à la demande) à l'horizon 2023 ;
- Le covoiturage : grâce à l'aménagement d'aires dédiées et des actions de sensibilisation de la population.

Les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain travaillent plus particulièrement à développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions autour de la ville d'Issoire et de ses pôles structurants.

PROFIL ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

BIODIVERSITE

Le territoire d'Agglo Pays d'Issoire présente des aménités naturelles variées et diffuses, gages de la qualité paysagère et d'un patrimoine naturel préservé et authentique.

On compte dans son périmètre :

- L'Espace Naturel Sensible de la Vallée des Saints : qu'elle gère directement ;
- Deux parcs naturels régionaux : le parc du Livradois-Forez et le parc des volcans d'Auvergne ;
- Sept sites Natura 2000 couvrant au total plus 60 000 hectares ;
- Une réserve naturelle : la réserve du rocher de la Jacquette ;
- Une superficie importante de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de niveau 1 et 2, ainsi que des zones humides et sites en gestion du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ;
- Un parc animalier.

Malgré les protections, l'activité humaine exerce des pressions assez importantes sur les cours d'eau présents sur le territoire (Lembronnet, les Couzes et l'Eau-Mère).

Les forêts, couvrant une partie importante du territoire (en particulier sa partie est), constituent des puits de carbone importants et permettent d'absorber 30 % des émissions du territoire. A ce jour, les forêts sont peu entretenues sur le territoire, causant la fermeture de certains milieux naturels.

CONSOMMATION ENERGETIQUE ET EMISSIONS

Sur la communauté d'agglomération, les secteurs les plus consommateurs en énergie sont :

- Le transport avec 43 %, dû aux flux autoroutiers et à la prédominance de la voiture individuelle dans les modes de déplacement ;
- L'industrie avec 26 % des consommations d'énergie, dont la majeure partie est à l'origine de quelques entreprises fortement consommatrices (Constellium, Fortech, Aubert & Duval, Valéo) ;
- Le résidentiel et le tertiaire, à hauteur de 28 %, s'expliquant par le vieillissement des parcs de logement et par des modes de chauffage énergivores.

Du côté des émissions de gaz à effet de serre, 30 % des émissions sont dues à l'agriculture. Juste derrière, on retrouve dans le même ordre les secteurs les plus consommateurs en énergie.

PRODUCTION ENERGETIQUE

Le bois-énergie permet la production de 70% des énergies renouvelables d'API. Au regard du potentiel sylvicole du territoire (les forêts couvrent plus de 40 % de sa surface totale), cette énergie est encore sous-utilisée.

Deux réseaux de chaleurs, dont un en cours de construction, redistribuent l'énergie produite à un certain nombre de bâtiments tertiaires et de logements :

- Le réseau actuel de chaleur intercommunal d'Ardes sur Couze
- Le prochain réseau de chaleur d'Issoire : une technologie performante notamment alimentée grâce à la chaleur fatale des fours de l'entreprise Constellium.

L'éolien est la seconde source d'énergie renouvelable sur le territoire grâce à une trentaine d'éoliennes, implantées principalement à l'est du territoire.

Le potentiel de production d'énergie renouvelable identifié est encore largement sous exploité sur le territoire.

VULNERABILITE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur le plan des risques naturels, le territoire d'API est exposé aux risques d'inondation et aux risques de glissement de terrain. Au total, 43 communes sont exposées à un risque d'inondation et 50 à des risques de glissement de terrain⁸. L'intensification des cultures et la composition argileuse des terres sont deux facteurs aggravants.

Avec la baisse future de la fréquence des précipitations et la multiplication des périodes de sécheresse, des pressions pourront s'exercer sur les stocks en eau et leur qualité.

⁸ Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

L'action D'API



L'intégration des impératifs environnementaux dans les politiques structurantes du territoire est cadrée par le PCAET, lancé en 2017. En accord avec les objectifs de développement durable européens et nationaux, API cherche à agir sur divers domaines :

- L'exemplarité et la sensibilisation
- L'impact environnemental du résidentiel et du tertiaire public
- La gestion des déchets
- Les pratiques agricoles et sylvicoles
- Les schémas de transports et de mobilité
- La production d'énergie renouvelable
- La protection de l'environnement
- La dépollution de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

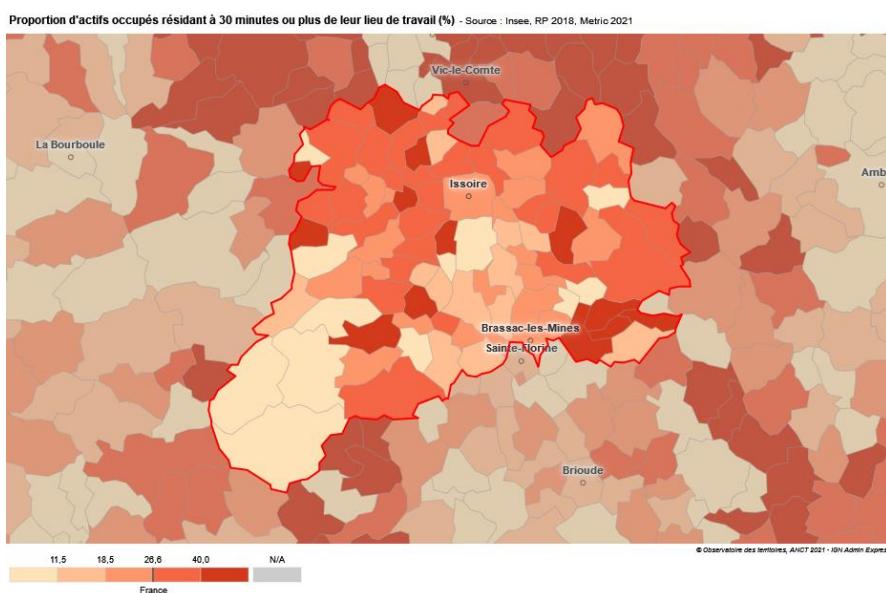
Dans le cadre de cette stratégie, API s'est engagée dans les actions suivantes :

- La rédaction d'un Contrat Territorial Unique des bassins versant pour une meilleure connaissance des enjeux liés à l'eau sur le territoire.
- La rédaction du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour une meilleure appréhension de l'environnement dans ses politiques publiques.
- La protection de zones au titre de la qualité environnementale avec le label Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).
- La mise en place d'un programme de rénovation énergétique d'envergure en collaboration avec le département.
- La sensibilisation aux impératifs environnementaux avec l'organisation de manifestations auprès du grand public (Auver'green festival, interventions auprès des écoles, etc.)
- La réalisation de programmes structurants de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et d'entretien des stations d'épuration des communes d'API

ANNEXE 2 : ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE

Mobilité

Agglo Pays d'Issoire compte sur son territoire des communes relativement résidentielles. La part d'actifs travaillant à plus de 30 minutes de résidence est importante, comme le montre la carte ci-dessous.



Les trajets domicile-travail laissent une place importante à la voiture individuelle. **La part modale des modes actifs et transport en commun sur ce type de trajets est de 10.14 %** contre 15.31 % à l'échelle du département.

L'ensemble du territoire **dispose de 10,3 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés**, principalement localisés sur Issoire et sa périphérie immédiate. Le schéma vélo, en cours d'élaboration par API, prévoit une expansion importante de ce réseau dont un projet de voie verte le long de l'Allier.

Energie et climat

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre s'élevaient à 406.4 kilotonnes équivalent CO₂, soit 7 tonnes par habitant (la moyenne départementale étant de 6.98). Les principaux émetteurs sont le transport (principalement dû à l'A75), l'agriculture (notamment l'élevage) et l'industrie (dont la plus grande partie des émissions est répartie entre quelques entreprises du bassin industriel issoirien).

Sur les données disponibles en 2018, les dynamiques d'évolution des émissions de GES montrent des chiffres en baisse pour l'industrie (-5% par rapport à 2017), le secteur des transports ou encore la gestion des déchets (-62% au cours des 5 dernières années).

Cependant, les émissions de GES ont augmenté de 6% dans le secteur tertiaire par rapport à 2017. Celles du secteur agricole, affichent des progrès (-2% depuis 2005).

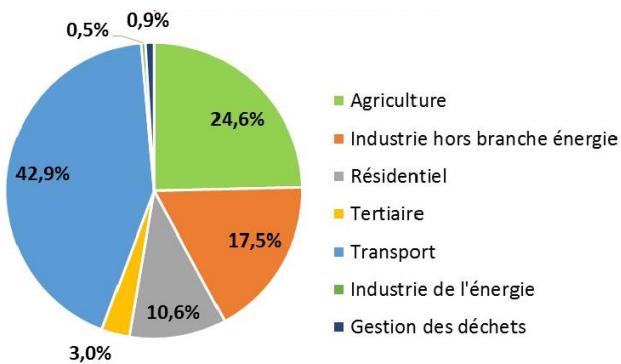


Figure 1 : Répartition des émissions de GES en 2018 (PCAET, API)

Il est important de noter que ces données comprennent les émissions liées au transit de l'A75. API dispose d'un champ d'action très limité sur ces émissions puisqu'elles sont totalement exogènes à l'activité du territoire.

En retirant les émissions de GES liées à l'A75, la répartition devient la suivante :

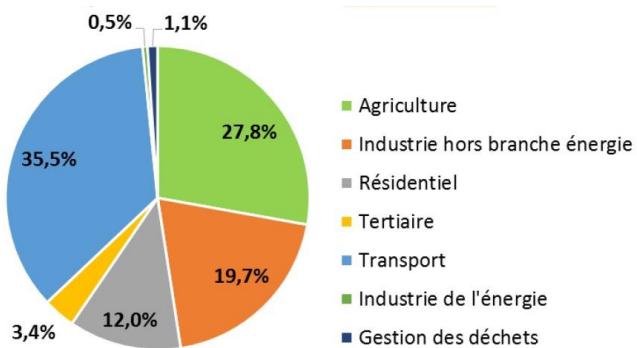


Figure 2 : Répartition des émissions de GES (hors transit A75) en 2018 (PCAET, API)

En 2018, la consommation énergétique du territoire s'élève quant à elle à 1902.5 GWhs, soit 32.8 MWh/an (au-delà de la moyenne départementale, se situant à 26.24 MWh).

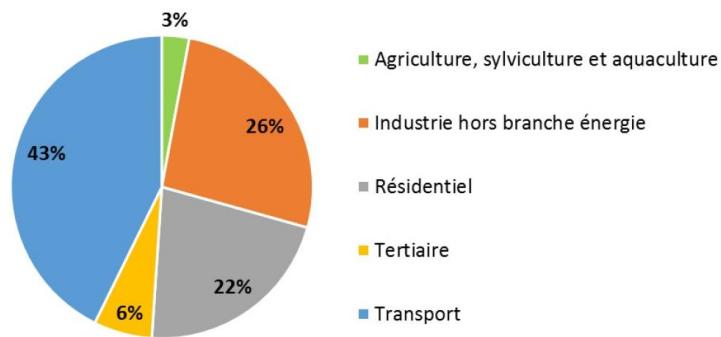


Figure 3 : Répartition des consommations énergétiques par secteur (PCAET, 2018)

Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le transport, l'industrie (dont la part est bien plus importante que la moyenne départementale du fait de l'importance de ce secteur, fortement consommateur) et le résidentiel.

En 2018, la production d'énergies renouvelables du territoire s'élevait à 208.6 GWhs. La majeure partie de cette énergie (66 % en 2015) est produite grâce à la filière bois-énergie, suivi de l'éolien et de la géothermie. Le solaire thermique et le photovoltaïque sont deux sources d'énergie renouvelable assez peu utilisées sur le territoire comparé à leur potentiel.



Figure 4 : Évolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh, ORCAE AURA, 2021)

Qualité de l'air

Polluant	Département	Territoire
COVNM*	7451.64	739.14
NH3	12487.41	1823.31
NOx**	7644.39	865.83
PM10	3431.13	370.26
PM2.5	2402.09	240.52
SOx	1016.62	27.44

Figure 5 : Émissions des polluants (en tonnes) sur le territoire et sur le département en 2018 (ORCAE AURA, 2021)

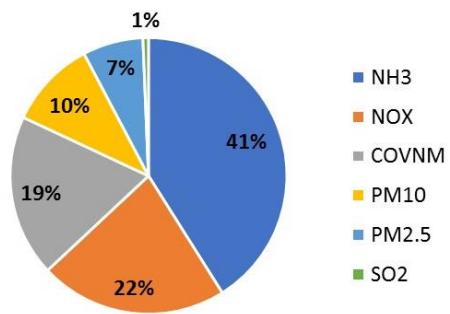
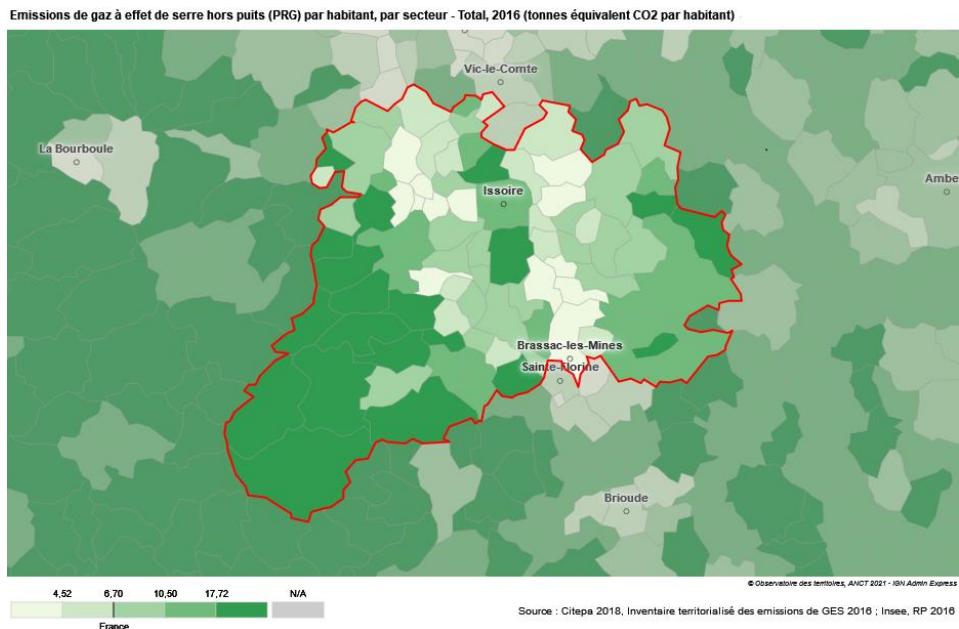


Figure 6 : Répartition des émissions de polluants par type (données 2015, PCAET, 2018)

Les émissions de *NH3* (1900 t/an), sont en grande partie dues au secteur agricole. Les émissions de *NOX*, deuxième polluant le plus émis, sont dues au secteur des transports et de l'industrie. Enfin, le troisième polluant le plus émis est le *COVNM*. Le secteur résidentiel est le principal émetteur (62 %), suivi de l'industrie (26 %).



Des concentrations importantes en particules fines (PM_{10} et $PM_{2.5}$) et en dioxyde d'azote (NO_2) s'observent le long de l'axe autoroutier traversant le territoire du nord au sud.

Les concentrations à l'est et à l'ouest s'expliquent par la prédominance des activités agricoles dans ces zones, pour un nombre d'habitants très faible.

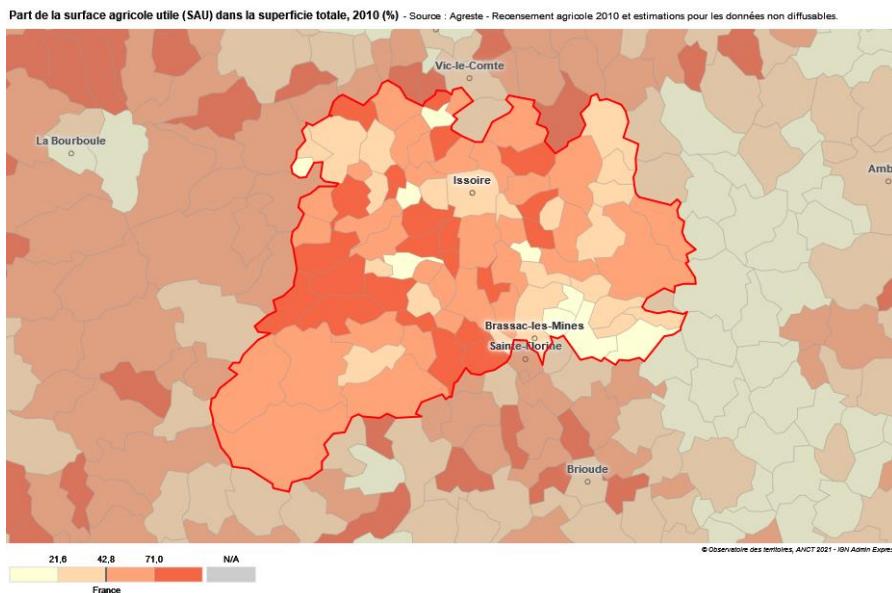
Déchets

Sur les 88 communes de la communauté d'agglomération, la gestion des déchets est de la compétence de deux syndicats : le SICTOM Issoire-Brioude et le SICTOM des Couzes.

Tous deux organisent la collecte (en porte-à-porte ou déchetterie), le tri et le recyclage des déchets. Les données qu'ils produisent sont difficilement interprétables à l'échelle d'API puisqu'elles sont réduites au périmètre d'action de ces deux SICTOM.

On peut néanmoins estimer la production de déchets par habitant à un peu plus de 500 kg par an, dont 200 kg d'ordures ménagères.

Agriculture



Au total, 56.8 % de la superficie du territoire d'API sont catégorisés en surface agricole utilisable (SAU), la moyenne départementale se situant à 49.2 %.

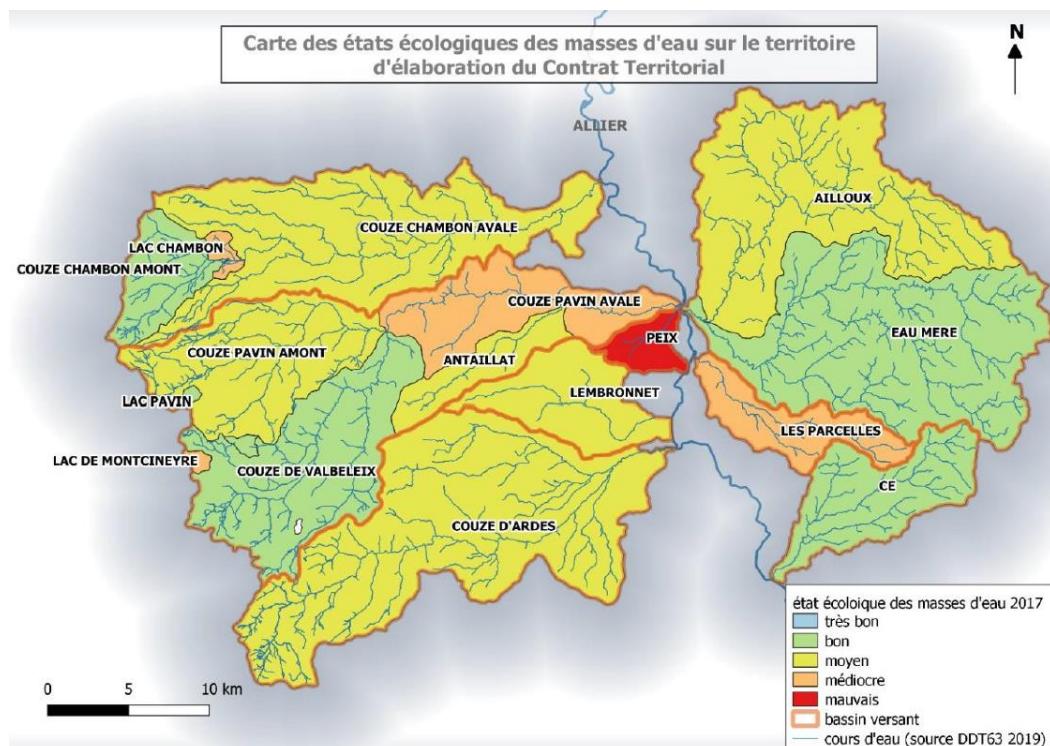
En 2020, la part de surface en agriculture biologique dans la surface agricole utilisable totale était de 4.64%.¹ En 2019, 70 exploitations étaient engagées dans l'agriculture biologique.

Biodiversité

Dans son périmètre, API comptabilise :

- Deux parcs naturels régionaux : le parc du Livradois-Forez et le parc des volcans d'Auvergne
- Sept sites Natura 2000 couvrant au total plus 60 000 hectares ;
- 17 817 hectares de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de niveau 1 : couvrant 17.4 % du territoire ;
- 71 178 hectares de ZNIEFF de niveau 2 : concentrés sur la partie ouest du territoire et couvrant près de 70 % du territoire ;
- De nombreuses zones humides protégées et des sites en gestion du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ;
- Un parc animalier.

¹ Source : déclaration PAC 2020



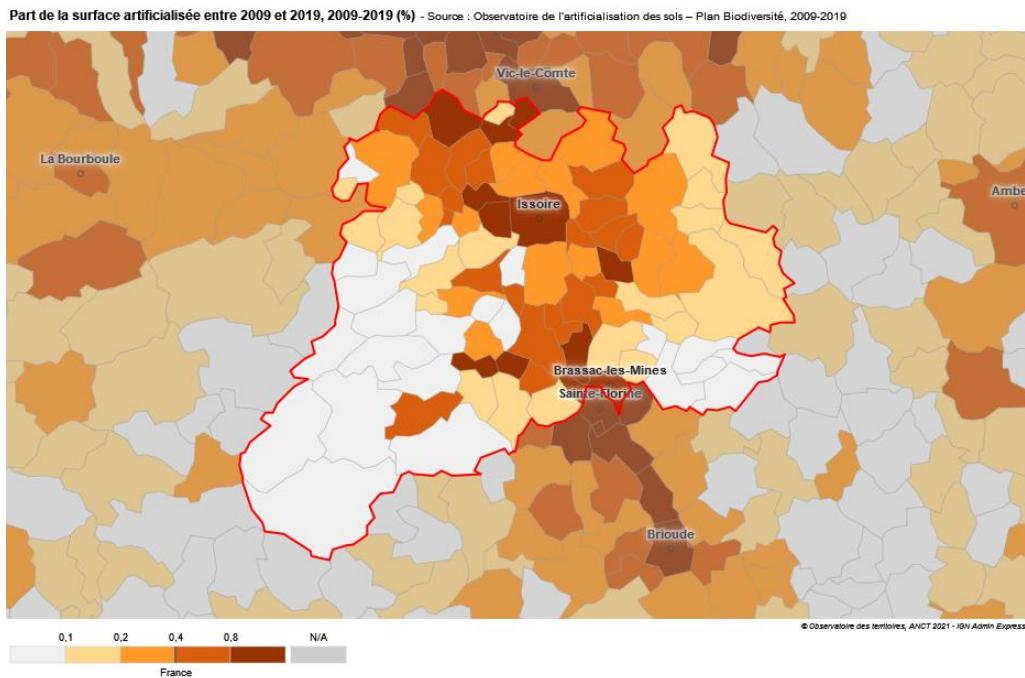
Les cours d'eau des différentes masses d'eaux de la communauté d'agglomération présentent des états écologiques relativement moyens. Ces altérations semblent provenir principalement des rejets d'assainissement de certaines communes, de l'urbanisation ainsi que de certains volets agricoles.

Sur 815 km de cours d'eau, **41.58 % du linéaire est considéré en bon état** alors que la moyenne départementale se situe à 50.28 %.

La fragmentation des milieux naturels² est également préoccupant : sur le territoire, **la surface de la maille caractéristique est de seulement 15.3 km²**, soit presque trois fois moins que la moyenne départementale. La séparation du territoire d'est en ouest par l'A75 est une des principales causes d'un tel maillage.

² « La fragmentation des espaces naturels est évaluée par la taille effective de maille. Il s'agit de la taille qu'auraient les fragments d'espaces naturels s'ils avaient tous la même surface, au sein du territoire étudié. L'indicateur reflète à la fois la surface des espaces naturels dans le territoire et leur degré de découpage. La fragmentation des milieux naturels peut être défavorable à de nombreuses espèces, d'une part à cause de la faiblesse des surfaces accessibles, et d'autre part par l'isolement, le cloisonnement des différents espaces naturels. » (Nature France).

Artificialisation des sols



Entre 2009 et 2019, la surface moyenne artificialisée par an était de 26.6 ha.

Une artificialisation des sols relativement importante s'observe dans les communes les plus au nord, sous la zone d'attraction de Clermont-Ferrand. Ce phénomène s'observe également dans les communes situées le long de l'A75 et en périphérie d'Issoire. La plupart de ces localités sont couvertes par un PLU ou PLUi (6 sont en vigueur).

Les communes des plateaux, à l'est et à l'ouest, sont beaucoup moins sujettes au phénomène.

Eau et assainissement

API est quasi intégralement couverte par deux schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) :

- Le SAGE Allier Aval
- Le SAGE Alagnon

Un contrat territorial unique des bassins versants est en élaboration à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Des travaux importants de mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement sont en cours. En 2020, le taux de fuite des réseaux en eau potable s'élevait à 22.97 % et 40% des agglomérations d'assainissement étaient déclarés non conformes.

Risques

Le nombre de communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est de 23 sur les 88 communes composant la communauté d'agglomération.

En 2021, les aléas et risques auxquels sont exposés ces communes sont :

- Le risque industriel : uniquement pour la commune d'Issoire
- Le risque d'inondation pour 43 communes
- Le risque de mouvement de terrain pour 50 communes

Seulement **3.03 % de la population réside dans une zone à risque naturel** (aléa fort inondation, zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain).

Sources :

- Plan Climat Air Energie, Agglo Pays d'Issoire, 2018
- Observatoire des territoires (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>)
- Données DDT63

ANNEXE 3 : PROJET DE TERRITOIRE

Compte tenu du profil hétérogène des communes composant la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, la volonté première de son projet de territoire est de garantir une plus grande cohésion territoriale.

Le présent projet de territoire présente les ambitions d'API et de ses communes sur le moyen terme, compte tenu du contexte actuel. En parallèle, il propose une plus grande lisibilité des actions menées par API et de leurs articulations avec les politiques de ses partenaires. Ces mêmes actions bénéficient à l'ensemble du bloc intercommunal et répondent à leurs besoins spécifiques identifiés, tout en considérant les impératifs environnementaux.

Ainsi, c'est un soutien continu et diffus qui est porté aux communes, de la ville centre aux communes les plus enclavées, en passant par les pôles structurants.

AMBITION 1 : ENCOURAGER UNE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE POUSSÉE PAR L'INNOVATION

Avec une tradition industrielle ancienne, le Territoire d'Industrie Issoire-Brioude est l'un des territoires régionaux dont la part de l'industrie dans l'emploi salarié est la plus forte. Son activité se concentre sur les domaines de l'aéronautique, l'automobile et la métallurgie. Ces spécialisations font la force de ce secteur mais le confronte plus fortement aux fluctuations économiques. La diversification de l'industrie est donc un véritable défi que le programme Territoire d'Industrie Issoire-Brioude doit relever.

LA MAIN D'ŒUVRE EN INDUSTRIE

Face aux difficultés qu'éprouvent les entreprises du secteur à recruter une main d'œuvre qualifiée, il est nécessaire de mobiliser les organismes d'emploi du territoire afin de travailler sur des solutions pertinentes. Cette étroite coopération permettra dans un premier temps de mieux communiquer sur les besoins en termes d'emploi et d'atteindre un public plus large. A terme, des formations en adéquation avec les besoins des entreprises industrielles pourront être proposées.

Dans cette démarche de formation mais également d'insertion, API projette de lancer une école de production alliant des parties prenantes publiques (collectivités, organismes de formation et d'insertion professionnelle) en plus d'acteurs industriels pour répondre à leurs besoins spécifiques. De

plus, API a récemment été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives », visant à favoriser la mobilité professionnelle et accompagner la reconversion.

En parallèle, il est nécessaire de créer des conditions d'accueil de nouvelles populations favorables à une plus grande mobilité professionnelle et géographiques des potentiels salariés.

L'INNOVATION DU SECTEUR INDUSTRIEL

La diversification est un enjeu fort pour l'industrie d'API pour faire face aux mutations économiques. Ce renouvellement industriel ne pourra se faire qu'avec des travaux de recherche et développement importants. Le travail de réflexion et d'échange entre acteurs industriels du territoire d'industrie Issoire Brioude doit révéler des opportunités à explorer.

Les politiques publiques d'API doivent appuyer les innovations du secteur en créant un écosystème propice à la recherche et au développement industriel.

LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Une forte compétitivité des pôles industriels d'Agglo Pays d'Issoire est indispensable au développement d'une industrie moderne et endogène. La qualité de vie offerte par le territoire et son savoir-faire industriel reconnu la démarque des territoires voisins, mais reste à valoriser.

De plus, la capacité d'accueil de nouvelles entreprises doit répondre aux nouvelles attentes du secteur industriel. Le foncier qui leur est proposé doit donc prévoir les évolutions d'usages et donc comprendre des raccordements en très haut débit et des dessertes de qualité.

Bien évidemment, l'extension des pôles industriels ne pourra se faire sans considérer son impact environnemental.

AMBITION 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES COMMUNES ET LEUR ROLE CENTRAL DANS L'INSTAURATION D'UNE COHESION SOCIALE

UN TERRITOIRE PRESERVE ET RESILIENT ...

Depuis la création du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en 2005 alliant les 8 communautés de communes composant API, un travail important est mené pour converger vers une plus grande résilience du territoire. L'élaboration du PCAET en 2018 a donné un cadre stratégique à cette action, mais aussi un cadre évaluatif concret, basé sur un panel large d'indicateurs. Sur la base de ces résultats, le CRTE poursuivra les actions menées jusqu'à présent.

La volonté de contribuer à la transition écologique s'affiche dans chacune des communes d'API. Ainsi, API souhaite poursuivre les efforts réalisés en se focalisant sur les thématiques qu'elle priorise, à savoir :

- **La préservation de la ressource en eau** avec
 - La mise en séparatif et la mise aux normes des réseaux d'assainissement ;
 - La création et la mise aux normes de stations d'épuration ;
 - La mise en place de réseaux de récupération des eaux pluviales urbaines ;
 - Le stockage durable de l'eau par la mise en place de retenues à usage d'irrigation.
- **L'atteinte d'une plus grande performance énergétique** avec
 - Une consommation mieux maîtrisée : par des changements de pratiques et des actions concrètes (rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'habitat privé, mise en place de systèmes de chauffage et d'installations électriques moins énergivores, parc d'éclairage public plus sobre) ;
 - Une capacité de production d'énergie propre augmentée : par la démocratisation du photovoltaïque d'initiative publique et privée et par les réseaux de chaleur (un projet d'envergure est en cours sur Issoire avec la chaleur fatale des fours de Constellium).
- **Le maintien des ressources foncières** : en limitant l'étalement urbain tout en offrant un espace suffisant à la construction de logements neufs, en accord avec les documents d'urbanisme en vigueur. Pour allier ces deux objectifs, API et ses communes entreprennent l'aménagement d'écoquartiers. Certaines communes souhaitent également s'engager dans la démarche d'élaboration d'un plan d'aménagement durable.

... POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Dans un contexte de reconnexion des citoyens à leur lieu de vie, mais aussi pour l'évitement des phénomènes de « villages dortoirs », API souhaite s'engager davantage dans la revitalisation de ses communes.

Dans un premier temps, cette ambition passe par le réaménagement de l'espace afin de développer la « vie communale » en centre-bourg. Dans cette optique, un certain nombre de communes envisage de repenser leurs espaces publics afin de rendre ces espaces plus agréables (embellissement, végétalisation, contournement de la circulation, etc.) et d'implanter des lieux vecteurs de lien social (salles polyvalentes, café solidaire, auberge multi-service, etc.).

Ensuite, pour attirer de nouvelles populations, de nombreuses communes souhaitent mettre l'accent sur l'habitat collectif communal. Ce type de logements permet non seulement de proposer une alternative à la maison individuelle (souvent coûteuses et peu adaptées à certains profils de population), mais encore de développer un habitat plus responsable. En effet, les logements collectifs sont moins consommateurs d'espace et d'énergie que les logements traditionnels.

Enfin, pour maintenir leur place stratégique dans la maille territoriale, certaines communes doivent faire face à des investissements d'envergure. Les principaux postes de ces investissements sont les infrastructures routières communales et les réseaux, télécoms et électriques. Leur entretien et leur gestion représentent un poids important pour les communes. Face à l'ampleur des dépenses à engager et l'importance de ces besoins, il est indispensable de soutenir les communes sur le plan technique et financier.

AMBITION 3 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE LOCALE, RAISONNÉE ET EQUITABLE

Agglo Pays d'Issoire est un territoire fortement agricole marqué par des productions variées et de qualités. Cependant le système alimentaire local fait face à de nombreuses menaces (difficultés du monde agricole, effets du changement climatique, précarité alimentaire, structuration des filières, ...). La crise sanitaire récente fait prendre conscience aux territoires de l'importance du système alimentaire local et de l'importance de conforter chaque maillon et chaque acteur de la chaîne de valeur alimentaire.

Dans ce contexte incertain, le concept de résilience alimentaire doit prendre tout son sens et le territoire doit pouvoir garantir la sécurité alimentaire de l'ensemble des habitants du territoire.

Dans le cadre d'une volonté politique forte, Agglo Pays d'Issoire souhaite être le catalyseur de ces changements nécessaires et s'emparer pleinement des questions relatives à l'alimentation dans la continuité des actions déjà engagées. A ce titre, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration dans le but de cadrer l'action d'API sur les thématiques qui suivent.

L'ALIMENTATION LOCALE

Premier maillon de la chaîne alimentaire, les exploitations agricoles jouent un rôle important de production de la ressource mais également de maintien des espaces agricoles et de l'activité économique dans certains secteurs. Il est donc indispensable de veiller au maintien des exploitations et des espaces agricoles.

Le soutien aux différentes filières est un axe important de la stratégie alimentaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dans l'optique d'apporter de la valeur ajoutée sur les exploitations et de développer l'approvisionnement local. Pour se faire, il est nécessaire de relocaliser l'alimentation notamment via la mise en place d'une réflexion globale sur les filières déficitaires. La construction de filières de commercialisation locales, notamment en lien avec l'industrie agroalimentaire doit également être soutenue.

LE DEFI DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

L'intensification de l'agriculture se manifeste aujourd'hui par un environnement parfois dégradé, une dépendance élevée aux intrants et une grande spécialisation des systèmes agraires.

Les différents acteurs du système alimentaire ont un rôle et une responsabilité vis-à-vis de la protection des ressources (énergie, eau, biodiversité), la lutte contre le changement climatique. Le PAT devra articuler les différents outils existants sur le territoire (PCAET, Contrat Territorial) afin d'aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

PROMOTION DE L'ALIMENTATION ET DES SPECIFICITES LOCALES

L'alimentation est un élément indissociable de la notion de santé. Ce volet, déjà intégré au sein du contrat local de santé, devra être relayé dans le cadre du PAT afin de sensibiliser le grand public en matière d'alimentation, de saisonnalité, d'équilibre nutritionnel. Cette sensibilisation sera notamment faite auprès du jeune public au travers d'actions éducatives.

L'objectif est ainsi de faire changer les pratiques alimentaires pour orienter les achats et usages vers une alimentation durable. Dans ce cadre Agglo Pays d'Issoire demandera à être signataire de la charte des Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

Dans ce même cadre, API entreprend la création d'une cuisine centrale pour les écoles et les pôles enfance-jeunesse, etc, permettant à la fois le soutien des filières locales et la diffusion de pratiques alimentaires plus saines.

LA FILIERE SYLVICOLE

Malgré un potentiel important sur le territoire, la sylviculture est relativement peu développée sur le territoire. Le développement de la filière bois est un enjeu crucial, notamment pour le rôle qu'elle peut jouer dans la transition écologique. En effet, le bois est un intrant indispensable dans la production d'énergie par réseau de chaleur et pour l'écoconstruction. Les forêts constituent également des puits de carbone importants, étant donné qu'elles recouvrent 40 % de la surface du territoire.

Pour la valorisation de cette ressource, API peut s'appuyer sur les coopératives forestières déjà en place pour instaurer un mode de gestion efficace à son échelle. La réouverture de milieux naturels forestiers par la réfection des dessertes forestières facilitera cette gestion et permettra une meilleure préservation de ces espaces.

AMBITION 4 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE DU TERRITOIRE

L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Le maintien de la vie commerciale et artisanale en centre-bourg est au cœur des ambitions politiques depuis la création d'API. Avec le bouleversement des habitudes de consommation, il est primordial de renforcer le tissu commercial et artisanal de proximité. Ce maillage peut s'appuyer sur le rôle central que joue Issoire et son rayonnement sur les polarités du territoire.

Via les programmes de revitalisation commerciale en place (petites villes de demain, action cœur de ville) en plus des dispositifs de soutien lancés par API, l'enjeu est de pallier aux problèmes de vacances commerciales et de trouver une seconde vie aux friches inutilisées.

En complément, des zones artisanales seront proposées pour étendre l'offre déjà existante, notamment à Saint-Agnès sur la commune du Broc. Les dispositifs de « boutique-test » et les solutions innovantes d'immobilier d'entreprises seront poursuivies.

UNE CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

La plupart des services publics essentiels et des équipements structurants sont concentrés sur la ville centre d'Issoire. La mise en place de maisons de services dans les pôles structurants permet un accès aux services publics étendu aux citoyens des communes excentrées. A ce jour, trois maisons de services sont en place à Sauxillanges, Ardes et Brassac. Une quatrième est en projet à Champeix.

D'autres solutions innovantes, vouées à reconnecter les habitants de la communauté d'agglomération à la vie citoyenne du territoire, verront le jour. C'est le but du projet « API trucks », un bus itinérant proposant un soutien administratif et des moments d'échange aux habitants des communes rurales.

API réserve une place primordiale à l'éducation et à l'accompagnement des enfants, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. Avec la mutualisation des moyens déployés par les communes en matière d'éducation ainsi que par l'augmentation du nombre d'enfants inscrits, de nouveaux besoins s'affichent dans le secteur scolaire (groupements scolaires, cantines scolaires, etc.). En toute logique, le périscolaire est lui aussi affecté avec également une nette hausse de la fréquentation des crèches, des centres de loisirs et les pôles enfance-jeunesse. Pour répondre à cette demande grandissante, API prévoit la création de deux nouveaux pôles enfance-jeunesse à Champeix et Sauxillanges ainsi que des travaux de réhabilitation pour les bâtiments intercommunaux ne répondant plus aux normes réglementaires et aux exigences environnementale (crèches, maisons des jeunes).

Enfin, dans le but d'étendre l'offre sportive et l'offre de loisir de proximité des communes, de nombreux projets d'équipements vont être menés dans une optique de grande performance technique et écologique : la construction de trois gymnases intercommunaux à Brassac, Issoire et Saint-Germain-Lembron ; la construction d'un splash pad au centre aquatique ; la construction de cours de tennis et de city-parks communaux. En parallèle, des travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique des équipements existants seront programmés.

L'ACCES A LA SANTE EN MILIEU RURAL

Comme beaucoup d'autres zones rurales françaises, API fait face à des problématiques de désertification médicale. Afin de répondre aux besoins des communes identifiés, la mise en oeuvre d'un contrat local de santé a été engagée. En complément, API est sur le point de signer un contrat local en santé mentale.

De plus, des actions communales et privées seront conduites dans le but de favoriser l'installation de professions paramédicales, notamment par la mise à disposition de locaux adaptés. Pour pallier aux problèmes de renoncement aux soins liés à l'éloignement des professionnels de santé, API envisage d'étudier la pertinence de la e-santé pour le territoire.

AMBITION 5 : PROTEGER ET VALORISER LES RICHESSES LOCALES

PATRIMOINE A PRESERVER

API dispose d'un capital territorial exceptionnel et reconnu (parcs et réserves naturelles, deux des plus beaux villages de France, label Pays d'Art et d'Histoire, etc.). Cependant, ce dernier est exposé à des menaces contre lesquelles il est indispensable de se prémunir.

Tout d'abord, le patrimoine bâti du territoire a vu son état se dégrader au cours du temps, nécessitant parfois des interventions importantes. En réponse, un grand nombre de communes veulent lancer des campagnes de travaux importantes pour la restauration de leurs édifices, en particulier de leur église.

Il est primordial de se prémunir des pressions exercées par l'activité humaine sur les trames vertes et bleues, faisant la richesse du patrimoine naturel du territoire. API travaille d'ores et déjà sur l'élaboration d'un Contrat Territorial Unique afin de disposer d'une meilleure connaissance des cours d'eau du territoire pour une protection plus efficiente. De manière générale, API approche la protection de l'environnement de manière transversale dans ses politiques. Des actions plus spécifiques pour un meilleur traitement des eaux de ruissellement et des eaux usées sont déjà en projet avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, la récupération des eaux pluviales et l'installation de stations d'épuration écologiques. En parallèle, une sensibilisation accrue de la population doit être menée sur l'importance d'un environnement sain et préservé. En 2022, API organisera notamment la seconde édition de son festival écoresponsable « Auvergreen », destiné entre autres à former la population à l'écocitoyenneté.

Enfin, dans un contexte de valorisation des richesses locales, de nombreuses actions de médiation culturelles seront entreprises. L'établissement d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) constituera un premier jalon de cette ambition.

UN TOURISME PLUS DURABLE

La protection du socle patrimonial d'exception dont dispose API passe également par sa reconnaissance. La « mise en tourisme » de ses différents sites remarquables est un moyen d'y contribuer, en plus d'être un facteur de développement économique important.

Il s'agit donc ici d'affirmer l'identité touristique du secteur et de développer l'offre existante, soit par le soutien d'initiatives privées, soit par la création directe des communes et d'API, d'activités, d'hébergements ou d'équipements à vocation touristique. La mise en place du CIAP contribuera à cet objectif, au même titre que le projet de cabinet de curiosités « Maison Courmier » à Parent.

Le développement du secteur touristique doit se faire sur la base du « slow tourism », plus respectueux de l'environnement mais aussi plus ancré sur le territoire. Pour ce faire, API prévoit le tracé et l'aménagement de circuits pédestres et cyclables, en plus d'une voie verte réalisée en aval de la rivière Allier, en partenariat avec le département. C'est également dans cette démarche qu'est né le projet

d'une aire de repos écoresponsable à l'initiative de la fondation Landestini. Aménagée aux abords de l'A75 sur un terrain en friche, cet espace aura pour vocation de promouvoir les productions locales grâce à une ferme pédagogique, un espace d'expositions interactif, un lieu dédié à l'événementiel ou encore un espace de restauration.

Sur la base d'une offre touristique identifiée mais aussi plus diversifiée, le secteur de l'hébergement touristique pourra, lui aussi, se développer.

CULTURE

Le territoire compte plusieurs lieux de création culturels dont le rayonnement dépasse l'échelle de la communauté d'agglomération. L'offre culturelle dense et diversifiée proposée par API, ses communes ou encore ses associations participe à la richesse du territoire et à la qualité de son cadre de vie.

Cette véritable dynamique culturelle doit-être entretenue par un soutien à la créativité, à l'apprentissage et aux initiatives des lieux de production et de valorisation artistiques.

AMBITION 6 : REPENSER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

LES MODES DE TRANSPORT ACTIFS

Le recours à la voiture individuelle, même pour des trajets de courte distance, est encore ancré dans les habitudes de déplacement alors que l'automobile est responsable de la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour s'en détacher, API a décidé de miser sur les mobilités actives. La marche à pied ou le vélo permettent, d'une part, l'amélioration de la qualité de l'air et, d'autre part, le maintien d'une activité physique : deux facteurs contribuant à une meilleure santé de la population.

Cependant, pour que ces alternatives soient viables, l'aménagement et la sécurisation de liaisons est nécessaire. Le schéma vélo élaboré par API prévoit pour cela l'aménagement de pistes cyclables en plus de la voie verte réalisée par le département. La mise en place de stations supplémentaires de vélos en libre-service « Apilib » est également en projet.

UNE INTERMODALITE RENFORCEE

Pour les trajets concernant des distances relativement longues, API a décidé de lancer un service de transport en commun sur tout le territoire. Une navette sera notamment mise en place pour desservir l'ensemble de la ville d'Issoire.

Pour mieux connecter les différents modes de transport et faciliter les correspondances, un certain nombre de communes ont décidé d'édifier des pôles d'échanges multimodaux. Issoire a notamment décidé de complètement réaménager le secteur de la gare pour faciliter et sécuriser l'accès aux quais ferroviaires, aux transports en communs routiers mais aussi aux vélos.

ANNEXE 4 : PLAN D'ACTION

1

ENCOURAGER UNE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE DURABLE POUSSEE PAR L'INNOVATION

1.1 FACILITER LE RECRUTEMENT EN INDUSTRIE

- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement
- Proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises
- Accompagner la mobilité professionnelle et géographique des salariés

1.2 – SOUTENIR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

- Créer et animer un réseau d'échanges entre industriels du Territoire d'Industrie Issoire – Brioude
- Accompagner et soutenir les projets des entreprises face aux mutations économiques
- Doter le territoire d'une offre de formation supérieure innovante

1.3 ATTIRER DE NOUVELLES FILIERES INDUSTRIELLES ET UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE SUR LE TERRITOIRE

- Créer les conditions favorables à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire d'Industrie Issoire – Brioude
- Promouvoir le Territoire d'Industrie Issoire – Brioude, ses capacités d'accueil et son cadre de vie
- Promouvoir le tissu et les savoir-faire industriels des entreprises du Territoire et faire découvrir les métiers de l'industrie auprès des scolaires, du grand public et des demandeurs d'emploi

2

REFORCER L'ATTRACTIVITE DES COMMUNES

2.1 AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE A L'ECHELLE COMMUNALE

- Protéger la ressource en eau
- Poursuivre la transition énergétique engagée
- Préserver la ressource foncière

2.2 ŒUVRER POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE CHAQUE COMMUNE

- Encourager les solutions innovantes vectrices de lien social
- Repenser l'aménagement des centre-bourgs et des espaces de vie publics
- Soutenir les investissements indispensables à la revitalisation des communes

3

DEVELOPPER UNE AGRICULTURE LOCALE, RAISONNÉE ET ÉQUITABLE

3.1 CONTRIBUER AU MAINTIEN DES EXPLOITATIONS ET DES ESPACES AGRICOLES

- Accompagner la reprise de structures agricoles
- Encourager la mise en place de clauses spécifiques à la protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme
- Soutenir la remise en culture des espaces en friche
- Sensibiliser à l'agriculture et à l'alimentation locale au sein des centres de formation

3.2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

- Evaluer les potentiels de mutualisation d'outils d'approvisionnement local
- Encourager la reterritorialisation de la production via l'expérimentation culturelle
- Favoriser la formation de chaînes de production agroalimentaires locales

3.3 INITIER UN CHANGEMENT DE PRATIQUES

- Sensibiliser au gaspillage alimentaire
- Encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Mettre en place des solutions de restauration collective

3.4 PROMOUVOIR L'ALIMENTATION ET LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

- Promouvoir l'alimentation et l'agriculture locale
- Valoriser les productions locales par la restauration commerciale et la gastronomie touristique
- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité
- Développer de nouvelles filières agricoles, comme la filière ail

3.5 DEVELOPPER LA FILIÈRE SYLVICOLE

- Promouvoir la filière bois
- Evaluer le potentiel sylvicole du territoire
- Améliorer les dessertes forestières

4**ELARGIR L'OFFRE DE SERVICES DU TERRITOIRE****4.1 DEVELOPPER LE TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL DU TERRITOIRE**

- Aménager des zones d'activités commerciales et artisanales et leur bonne desserte
- Développer les solutions d'hébergement pour l'accueil de nouveaux commerces
- Soutenir les entrepreneurs du territoire dans leur projets de développement
- Faciliter la création et la reprise d'activités

4.2 ASSURER UNE CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

- Simplifier l'accès aux services publics
- Investir dans des infrastructures éco-conçues à destination du scolaire et périscolaire
- Développer l'usage du numérique dans le respect des règles en vigueur
- Etendre l'offre d'équipements sportifs de proximité

4.3 GARANTIR UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

- Valoriser les lieux d'exposition et de production artistiques
- Soutenir les manifestations culturelles sur le territoire

4.4 ETENDRE L'ACCÈS À LA SANTÉ EN MILIEU RURAL

- Mieux comprendre les besoins du territoire en matière de santé
- Développer la e-santé
- Accompagner l'installation de professions médicales

5**PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES LOCALES****5.1 AGIR EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL**

- Appuyer les campagnes de rénovation du patrimoine culturel matériel
- Promouvoir l'offre culturelle matérielle et immatérielle du territoire
- Sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement

5.2 DEPLOYER UNE OFFRE TOURISTIQUE PLUS DURABLE

- Aménager des itinéraires doux destinés au tourisme d'itinérance
- Créer des aménagements pour faciliter la lecture de paysage
- Accompagner les projets de médiation du patrimoine naturel et culturel

6**REPENSER LES SCHEMAS DE DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE****6.1 DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT ACTIFS**

- Accroître l'utilisation des deux-roues électriques dans les moyens de déplacement
- Aménager et sécuriser des liaisons douces à destination des cycles et des piétons
- Développer l'offre de cycles en libre-service

6.2 CAPITALISER SUR LE POTENTIEL D'INTERMODALITE DU TERRITOIRE

- Aménager des pôles d'échange multimodaux
- Soutenir le développement des mobilités partagées
- Mettre en place une offre de transport en commun performante sur tout le territoire

ANNEXE 5 : PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Commune	Projet	Date prévisionnelle	Coût prévisionnel (HT)
ANZAT-LE-LUGUET	Rénovation de la tour d'observation du Signal du Luguet	2022	85 200,00 €
ANZAT-LE-LUGUET	Réhabilitation de l'ancienne laiterie en logements saisonniers et local communal	2022	759 925,00 €
ANZAT-LE-LUGUET	Réhabilitation bâtiments communaux	2023	940 000,00 €
ANZAT-LE-LUGUET	Rénovation boulangerie	2022	-
ANZAT-LE-LUGUET	Couverture et isolation toiture local station nature de Parrot	2022	-
AULHAT-FLAT	Aménagement de la place de la fontaine	2022	-
AULHAT-FLAT	Réhabilitation du patrimoine communal	-	-
BEAULIEU	Construction d'un atelier municipal	-	1 665 100,00 €
BEAULIEU	Passage en LED de l'éclairage public	-	73 000,00 €
BEAULIEU	Aménagement en traverse du bourg	-	-
BEAULIEU	Travaux de voirie 2	-	77 907,50 €
BEAULIEU	Travaux de voirie 1	-	17 935,50 €
BERGONNE	Aménagement du bourg (4 sites)	2023 - 2025	-
BRASSAC	Aménagement centre-ville	2022	474 000,00 €
BRASSAC	Rénovation parc éclairage public	2022	235 000,00 €
BRASSAC	Aménagement voirie	2022	350 000,00 €
BRENAT	Remplacement passerelle	2022	80 533,44 €
BRENAT	Réfection salle polyvalente	2022	11 813,86 €
BREUIL-SUR-COUZE	Valorisation des déchets verts	2022	15 000,00 €
BREUIL-SUR-COUZE	Aménagement en traverse avec voirie douce	2024	300 000,00 €
BREUIL-SUR-COUZE	Aménagement d'un écoquartier route d'Issoire / Charitas	2025	-
BREUIL-SUR-COUZE	Aménagement d'un écoquartier avec parc locatif à Chavroche	2025	-
BREUIL-SUR-COUZE	Aménagements de bourg et de l'espace public	2022	300 000,00 €
BREUIL-SUR-COUZE	Equipements numériques interactifs (ENI)	2022	20 000,00 €
BREUIL-SUR-COUZE	Réhabilitation des bâtiments communaux	2023	200 000,00 €
CHADELEUF	Création d'une cantine scolaire	2022	190 000,00 €
CHADELEUF	Réhabilitation de la salle multi activités	2023	190 000,00 €
CHARBONNIER-LES-MINES	Création d'une nouvelle cantine scolaire	2022	250 000,00 €
CHARBONNIER-LES-MINES	Plan d'aménagement durable	2022	50 000,00 €
CHARBONNIER-LES-MINES	Aménagement du quartier Montagnat	2023	900 000,00 €
CHARBONNIER-LES-MINES	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2023	-
CHARBONNIER-LES-MINES	Travaux en traverse	2024	-
CHASSAGNE	Rénovation mur de soutènement	2022	15 000,00 €
CHASSAGNE	Equipement de la mairie d'une chaudière à granules de bois	2021	22 290,00 €
CHASSAGNE	Rénovation petit patrimoine et accès	2022	25 000,00 €
CHASSAGNE	Réparation voirie communale	2021	26 000,00 €
CHASSAGNE	Rénovation de l'église	2022	55 602,31 €
CHASSAGNE	Aménagement entrée du bourg	2022	60 000,00 €
CHASSAGNE	Diagnostic énergétique des logements sociaux	2021	-
COUDES	Adressage des rues	2022	3 075,00 €
COUDES	Réhabilitation des logements communaux (fenêtres + douches)	2022	14 200,00 €
COUDES	Passage en LED des bâtiments communaux	2022	18 279,15 €
COUDES	Réfection du terrain de tennis	2022	27 732,00 €
COUDES	Passage en LED de l'éclairage public	2022	85 211,58 €
COUDES	Réfection des rues	2022	280 000,00 €
EGLISENEUVE-DES-LIARDS	Mise en valeur des carrières du Rocher du Diable	2022	36 000,00 €
EGLISENEUVE-DES-LIARDS	Installation et développement du photovoltaïque	2023 - 2024	-
ESTEIL	Enfouissement réseaux, assainissement et voirie	2022	312 500,00 €
ESTEIL	Aménagement de bourg	2022	15 000,00 €
ESTEIL	Rénovation de l'église St Jean Baptiste d'Esteil XII	2022	850 750,00 €
ESTEIL	Aménagements touristiques centre-bourg	2022	51 000,00 €
ISSOIRE	Panneau d'affichage tactile à l'hôtel de ville	2021	15 833,50 €
ISSOIRE	Renouvellement de deux mobil-homes au camping municipal du Mas	2022	45 000,00 €
ISSOIRE	Restauration des œuvres de Louis Tinayre	2021 - 2022	50 000,00 €
ISSOIRE	Prêts et retours médiathèques automatisés	2023	61 350,00 €
ISSOIRE	Construction d'un city park	2022	67 500,00 €
ISSOIRE	Création d'une micro-folie à la tour de l'horloge	2022 - 2023	74 600,00 €
ISSOIRE	Rénovation et modification des terrains de tennis du Mas	2021	185 736,86 €
ISSOIRE	Rénovation de l'orgue de l'abbatiale St Austremoine	2023	200 000,00 €
ISSOIRE	Réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain de sport du stade Albert Buisson	2021 - 2022	387 500,00 €
ISSOIRE	Réhabilitation locaux ancienne école de musique pour la création d'un pôle social	2022	829 739,20 €
ISSOIRE	Promenade de la Couze	2021	1 163 950,00 €
ISSOIRE	3ème tranche des travaux de restauration de l'abbatiale	2023	1 500 000,00 €
ISSOIRE	Construction d'ateliers municipaux	2023	3 333 333,33 €
ISSOIRE	Groupe scolaire de BiZone d'activité leix	2023	8 303 334,00 €
ISSOIRE	Réhabilitation et aménagement du centre Pomel	-	9 166 667,00 €
ISSOIRE	Restauration de la salle capitulaire de l'abbatiale	2022	-
ISSOIRE (ACV)	Réhabilitation immeuble pour projet locatif	2022	351 000,00 €
ISSOIRE (ACV)	Extension du tiers lieu rue Berbiziale	2022	177 000,00 €
ISSOIRE (ACV)	Equipement informatique du tiers lieu rue Berbiziale	2022	42 500,00 €

ISSOIRE (ACV)	Aménagement paysager rue Berbiziale et rue du Faisan	2022	
ISSOIRE (ACV)	Requalification de l'ancienne halle de la gare	2021	1 324 050,00 €
ISSOIRE (ACV)	Requalification du secteur de la gare SNCF	2022	12 429 260,83 €
JUMEAUX	Réfection du mur du cimetière	2022	89 900,00 €
LE BROC	Extension du complexe restaurant-hôtellerie ORIGINES	2022	200 000,00 €
LUDESSE	Changement du système de chauffage de l'école	2023	-
LUDESSE	Changement du système de chauffage des logements sociaux	2022	15 000,00 €
LUDESSE	Restauration des logements communaux	2025	-
LUDESSE	Construction d'un atelier technique	2024	-
LUDESSE	Aménagement d'une aire de jeu à Chaynat	2024	-
LUDESSE	Réhabilitation de l'ancien local technique	2022	-
LUDESSE	Reconstruction mur soutènement et réfection de la Rue des Avats à Chaynat	2022	100 000,00 €
LUDESSE	Restauration de l'intérieur de l'église de Chaynat	2024	-
LUDESSE	Restauration du lavoir de Ludesse et aménagement d'une aire de pique nique	2022	-
LUDESSE	Aménagement d'une aire d'accueil de randonnée	2022	-
LUDESSE	Aménagement de la place Robert Tacheix	2023	-
LUDESSE	Aménagement de la place du Chanvre	2022	-
LUDESSE	Aménagement du carrefour Chemin du Pradat à Chaynat	2022	-
LUDESSE	Enfouissement des réseaux secs	2025	-
LUDESSE	Programme de traverse RD 28 Route de Chaynat à Ludesse	2022	-
LUDESSE	Sécurisation entrée Sud de Ludesse RD28 route de Champeix	2023	-
LUDESSE	Changement du TBI classe de CM	2022	-
MAREUGHEOL	Réfection d'une loge du fort de Mareugheol	2022	161 000,00 €
MAREUGHEOL	Assainissement et mise en place des réseaux au fort de Mareugheol	2022	350 000,00 €
MAREUGHEOL	Restauration de l'église Sainte Couronne	2023	720 000,00 €
MEILHAUD	Aménagement voirie communale	2022	54 800,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Enfouissement des réseaux	-	291 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Travaux de voirie	-	200 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Travaux de traverse	-	-
NONETTE-ORSONNETTE	Restauration de l'église Sainte Madeleine d'Orsonnette	-	266 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Restauration de l'église Saint Nicolas de Nonnette	-	1 510 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Réfection mur de soutènement	-	30 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Restauration des remparts de la butte	-	200 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Plate forme de broyage	-	15 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Achat véhicule	-	30 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Remplacement chauffage mairie de Nonette	-	20 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Signalétique touristique	-	15 000,00 €
NONETTE-ORSONNETTE	Aménagement parking stade	-	-
ORBEIL	Isolation du plafond du domaine de Vort	2022	6 405,99 €
ORBEIL	Changement des portes et fenêtres à la mairie et à la salle des fêtes	2022	8 698,00 €
ORBEIL	Changement des portes et fenêtres au domaine de Vort	2022 - 2023	30 304,00 €
PARDINES	Création d'une Auberge Rurale multi-services	2022	900 000,00 €
PARENT	Rénovation énergétique logements communaux	2022 - 2023	60 000,00 €
PARENT	Aménagement de la place des Marroniers	2023 - 2024	69 000,00 €
PARENT	Aménagement maison du quai	-	90 000,00 €
PARENT	Rénovation du gymnase	2025	1 750 000,00 €
PARENT	Traverse nord	2024	-
PARENT	Étude et travaux sécurisation inondation haut du bourg	-	-
PARENT	Sécurité traverse sud	2023 - 2024	-
PARENTIGNAT	Aménagement de la place du château	2023	1 500 000,00 €
PERRIER	Construction d'un bâtiment communal	2022	200 000,00 €
PERRIER	Restauration d'un pont	2023	200 000,00 €
PERRIER	Aménagement de bourg et de village	2023	600 000,00 €
PLAUZone d'activité T	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	-	-
ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	Habilitation salle communale	2022	1 727,00 €
ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	Travaux de voirie	2022	35 412,00 €
ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	Réhabilitation du patrimoine communal	-	19 826,00 €
SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE	Création d'un groupe scolaire dans le château de St Cirgues	2022	3 168 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Rénovation clocher de l'église	2023	60 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Travaux voirie communale 1	2021	79 682,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Travaux voirie communale 2	2023	100 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Travaux voirie communale 3	2026	100 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Rénovation école	2022	380 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Adressage des rues	2021	5 200 000,00 €
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Aménagement de place	-	-
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Rénovation toiture annexe du château	2022	50 000,00 €
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Aménagement abords salle polyvalente	2022	100 000,00 €
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Travaux voirie communale	2024	100 000,00 €
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Aménagement annexe du château et environs	2023	605 000,00 €
SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Rénovation intérieure de l'église	2025	-
SAINT-GERVAZY	Rénovation façade mairie	2023	30 000,00 €
SAINT-GERVAZY	Travaux rue Unsac	2024	100 000,00 €
SAINT-GERVAZY	Travaux voirie communale	2025	100 000,00 €
SAINT- JEAN-EN-VAL	Rénovation énergétique cantine et mairie	2022	-

SAINT- JEAN-EN-VAL	Construction d'une école	2022	
SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	Réhabilitation et extension des ateliers municipaux	2022	174 000,00 €
SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	Rénovation du parc d'éclairage public	2022	88 200,00 €
SAINT-YVOINE	Restauration petit patrimoine	2023	10 000,00 €
SAINT-YVOINE	Espace intergénérationnel	2021	90 454,00 €
SAINT-YVOINE	Rénovation salle communale	2025	250 000,00 €
SAINT-YVOINE	Réfection voirie communale	2022	-
SAINT-HERENT	Travaux de voirie	2022	300 000,00 €
SAINT-HERENT	Restauration de l'église Sainte Claire	2022	370 000,00 €
USSON	Rénovation de la voirie du hameau de Commandaire	2022	41 261,50 €
USSON	Réhabilitation d'une grange en garage communal	2021	129 048,87 €
USSON	Travaux de consolidation et de restauration des façades de l'église St Maurice d'Usson (tranche 2)	2024	288 895,76 €
USSON	Travaux de restauration intérieure de l'église St Maurice d'Usson (tranche 3)	2025	689 001,36 €
USSON	Étude, mise en sécurité et travaux pour la restauration de l'église St Maurice d'Usson (tranche 1)	2021	945 692,00 €
USSON	Travaux de voirie de St Jen-en-Val	2023	-
USSON	Isolation des logements communaux	2024	-
USSON	Réfection et isolation de la toiture de la mairie	2024	-
USSON	Réfection voirie communale	2025	-
USSON	Travaux de la voirie du bourg à Côte Rouge	2026	-
VARENNES-SUR-USSON	Travaux et passage en LED de l'éclairage public	2022	31 445,80 €
VARENNES-SUR-USSON	Aménagement d'un espace convivialité	-	40 000,00 €
VARENNES-SUR-USSON	Aménagement place de la Mairie	2023 - 2026	20 000,00 €
VARENNES-SUR-USSON	Enfouissement réseaux télécoms	2022	21 116,00 €
VARENNES-SUR-USSON	Plan d'aménagement durable	2021	22 000,00 €
VARENNES-SUR-USSON	Places et parkings	2023	578 311,09 €
VARENNES-SUR-USSON	Travaux eaux pluviales et enfouissement	2022 - 2023	66 772,07 €
VARENNES-SUR-USSON	Réhabilitation bâtiment communal	-	-
VARENNES-SUR-USSON	Achat et réhabilitation d'un bâtiment	-	-
API	Centre d'intreprétaion de l'architecture et du patrimoine	2021-2024	400 000,00 €
API	Ecoquartier Fontchoma	2021-2023	1 000 000,00 €
API	Cuisine centrale	2021-2024	5 000 000,00 €
API	Requalification du centre aquatique d'Issoire	2021	763 550,00 €
API	Projet Landestini	2021-2022	200 000,00 €
API	Gymnases (Issoire, Brassac, St Germain)	2021-2025	10 000 000,00 €
API	Pôle enfance-jeunesse Sauxillanges	2021-2025	2 000 000,00 €
API	Pôle enfance-jeunesse Champeix	2021-2024	2 000 000,00 €
API	Valorisation des sites touristiques remarquables	2022-2024	300 000,00 €
API	Ecole de production	2022	1 000 000,00 €
API	Zone d'activité la Coussonnière	2022	1 000 000,00 €
API	Zone d'activité de Saint Agnès	2021-2024	1 150 000,00 €
API	Desserte forestière	2022-2023	200 000,00 €
API	API trucks	2021	50 000,00 €
API	Maison Courmier	2022-2023	50 000,00 €
API	Rénovation des bâtiments intercommunaux	2022	600 000,00 €
API	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et stations d'épuration	2023-2026	5 000 000,00 €
API	Brassac les Mines - Elimination des EPCM - Rue Air	2022	180 000,00 €
API	Brassac Les Mines - Rue de l'Installation	2022	80 000,00 €
API	Brassac les Mines - Voie nouvelle	2022	20 000,00 €
API	Sauxillanges - STEP du Bourg	2022	60 000,00 €
API	Sauxillanges - Route de Montboissier et place de Romme	2022	50 000,00 €
API	Champeix - Aménagement du quai beaugeaix	2022	120 000,00 €
API	Ludesse- réseaux EU Chaynat	2022	50 000,00 €
API	Usson - raccordement des toilettes de l'accueil touristique	2022	20 000,00 €
API	AuZone d'activité t-La- Combelle - Avenue de la Poste et Laurent Delhaye	2022	70 000,00 €
API	Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales	2023-2026	3 050 000,00 €
API	Aulhat-Flat : Travaux de la Place de la Fontaine	2022	80 000,00 €
API	Brassac les Mines - Elimination des EPCM - Rue Air	2022	100 000,00 €
API	Brassac les Mines - Voie nouvelle	2022	30 000,00 €
API	Brassac Les Mines - Rue de l'Installation	2022	50 000,00 €
API	Champeix - Aménagement du quai beaugeaix	2022	100 000,00 €
API	Ludesse- réseaux EP route de Saint-julien	2022	90 000,00 €
API	Maison de service de Champeix	2022	50 000,00 €
API	Auvergreen festival 2022	2022	250 000,00 €
API	Auvergreen festival 2023	2023	250 000,00 €
API	Auvergreen festival 2024	2024	250 000,00 €
API	Auvergreen festival 2025	2025	250 000,00 €
API	Auvergreen festival 2026	2026	250 000,00 €
API	Aménagement aérodrome Issoire - Le Broc	2022	200 000,00 €
API	Contrat territorial unique	2021-2026	500 000,00 €
API	Contrat local de santé	2022	50 000,00 €
API	Contrat local de santé mentale	2022	50 000,00 €
API	Centre technique communautaire	2022	900 000,00 €
API	Site internet d'Agglo Pays d'Issoire	2022	34 000,00 €
API	Développement de la filière ail	2023	50 000,00 €

API	Projet Alimentaire Territorial	2022-2023	
API	Vidéosurveillance des sites intercommunaux	2022	500 000,00 €
API	Achat tracteur et débroussailleur	2022	250 000,00 €